



ZOOM

SPÉCIAL
ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES



Mars 2022

#23MillionsDeVoix, pour l'égalité des droits



#23
Millions
DeVoix
POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

Présidentielle 2022
Nos voix comptent !

23MillionsDeVoix.org

Les personnes en situation de handicap et les proches aidants représentent **23 millions de citoyens**, soit 1/3 de la population française !

Ils ne peuvent pas être oubliés et doivent être écoutés par les candidates et les candidats à l'élection présidentielle.

Pour les interpeller et mettre le handicap au cœur de la campagne présidentielle, **nous une campagne qui donne la parole aux personnes concernées : #23MillionsDeVoix, pour l'égalité des droits.**

**Retrouvez les mesures essentielles à l'attention
des candidates et des candidats à l'élection présidentielle de 2022,
pour l'égalité des droits !**



Édito

Chères adhérentes, chers adhérents,

Les 10 et 24 avril prochains, vous serez amenés à choisir votre nouveau (lle) Président(e) de la République pour un mandat d'une durée de cinq ans. D'ici là, les candidats auront multiplié les rencontres, les débats et construit un projet.

Parmi nos concitoyens, **12 millions de personnes sont en situation de handicap**, 11 millions d'aidants les accompagnent. Ces personnes, souvent invisibles, vivent dans les communes, les villes et les territoires de notre pays.

Le président élu devra tenir compte de toutes et tous !

Avec ce bulletin, APF France handicap tient à partager son plaidoyer sur les sujets de préoccupation majeurs des personnes en situation de handicap et de leurs proches :

- Pour le droit de toutes et tous de vivre dignement
- Pour un environnement, des biens, des services et activités accessibles à toutes et tous
- Jeunes et en situation de handicap : pour une insertion professionnelle réussie !
- Pour un accès aux soins effectif pour toutes et tous, dans tous les territoires
- Pour une éducation inclusive, de la petite enfance à l'enseignement supérieur

Nous comptons sur vous pour que ces sujets soient au cœur du programme du candidat que vous allez choisir.

Mobilisons-nous pour un pays plus inclusif ! Faisons entendre nos 23 millions de voix !

Nous profitons de cette occasion pour vous annoncer le remaniement territorial d'APF France Handicap Ile de France.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le département des Hauts-de-Seine forme avec celui des Yvelines et du Val d'Oise, le territoire APF France handicap Nord-Ouest Ile-de-France.

Bienvenue aux adhérents APF France handicap des Hauts-de-Seine, et bonne lecture à tous !

■ Liliane MORELLEC
Représentante du Conseil APF Ile-de-France

S
O
M
M
A
I
R
E

Édito	page 2
Pour le droit de toutes et tous de vivre dignement	page 3
Pour un environnement, des biens, des services et activités accessibles à toutes et tous	page 7
Jeunes et en situation de handicap : pour une insertion professionnelle réussie !	page 12
Pour un accès aux soins effectif pour toutes et tous, dans tous les territoires	page 16
Pour une éducation inclusive, de la petite enfance à l'enseignement supérieur	page 20
Remaniement des territoires APF France handicap en Ile-de-France	page 24
Les délégations APF France handicap en Ile-de-France	page 24

**Pour le droit
de toutes et tous
de **vivre dignement****

Niveau de vie
#AEgalité

9,3 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France. Un constat alarmant, qui n'épargne bien entendu aucunement les personnes en situation de handicap. Selon le Rapport sur la pauvreté en France de l'Observatoire des inégalités paru en 2018, plus le handicap est sévère, plus le niveau de pauvreté est élevé. APF France handicap propose donc une série de mesures afin de réduire les inégalités en la matière, parmi lesquelles :

Garantir un niveau de vie décent aux bénéficiaires de l'AAH

45 % des bénéficiaires de l'AAH sont pauvres en conditions de vie, contre 11 % dans l'ensemble de la population française, d'après la DREES.

Pour enrayer ce phénomène, APF France handicap demande entre autres la revalorisation de l'AAH au seuil de pauvreté, ou encore une meilleure articulation avec d'autres allocations.

Mettre fin à la dépendance financière des bénéficiaires de l'AAH

Dans un couple, lorsqu'un des partenaires bénéficie de l'AAH, il voit son allocation calculée selon les revenus du conjoint. Cette situation crée une dépendance financière non négligeable.

APF France handicap milite donc activement pour la déconjugalisation de cette allocation.

Améliorer le dispositif de l'invalidité pour sortir ses bénéficiaires de la pauvreté

Plus de 800 000 personnes touchent aujourd'hui une pension d'invalidité, et la grande majorité est sous le seuil de pauvreté.

Face à ce constat, l'association propose donc de revaloriser les pensions d'invalidité les plus modestes au niveau du seuil de pauvreté, ou encore de mieux informer les travailleurs sur leurs droits à l'invalidité.

Prévenir les ruptures de droit et améliorer l'information et l'accès aux droits

Pour prétendre à des aides, les personnes en situation de handicap doivent entamer de nombreuses démarches administratives, lesquelles sont souvent longues et semées d'embûches.

Pour les simplifier, APF France handicap préconise un meilleur accès à l'information et aux droits des allocataires ou encore la création d'un simulateur de calcul de l'AAH sur le site de la CAF.

Soutenir la sortie de la pauvreté par l'accès à un emploi de qualité

Les personnes en situation de handicap sont concernées, plus que les autres, par de longues périodes de chômage : 63 % des demandeurs d'emploi en situation de handicap le sont depuis plus d'un an, contre 51 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Pour pallier ce phénomène, l'association propose de pérenniser certaines solutions qu'elle juge efficaces, comme l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ou encore les CDD Tremplin.

Source : Note politique Niveau de vie #AEgalité

Les actions d'APF France handicap

- Développement de tiers-lieux et de solutions d'habitat inclusif : signature de conventions avec les bailleurs sociaux
- Mobilisation en faveur de la déconjugalisation de l'AAH
- Plateau TV sur l'accès aux droits
- Développement du projet Handi-Droits
- Campagne #23MillionsdeVoix pour l'égalité des droits et journée de mobilisation du 9/03/2022

Témoignage

La mobilisation en faveur de la déconjugalisation de l'AAH



Vivre aux dépens de son conjoint est une situation intolérable. Une personne en situation de handicap est souvent dépendante physiquement de son conjoint. Bénéficiaire de l'AAH, la voilà donc dépendante financièrement.

Les personnes en situation de handicap sont bien souvent accablées par le coût de la vie et du reste à charge des moyens de compensation. Placer la personne bénéficiaire de l'AAH dans une situation de dépendance vis-à-vis de son conjoint ou de sa conjointe, c'est en plus nier son existence en tant qu'adulte autonome.

Le vote à l'assemblée nationale en 3^{ème} lecture n'a pas abouti, il revient donc aux candidats de l'élection présidentielle d'inscrire la déconjugalisation de l'AAH dans leur programme en vue de son adoption dans la prochaine législature : c'est ce que demandent les personnes en situation de handicap.

Il est en effet urgent de rendre effectifs les droits des personnes en situation de handicap, dans la droite ligne des recommandations du Comité des droits des Nations unies !

Pour le droit de toutes et tous de vivre dignement !

■ **Liliane MORELLEC**
Représentante du Conseil APF Ile-de-France



Focus sur... la manifestation des personnes en situation de handicap des candidats aux élections pour une réelle prise en compte du handicap

Dans le cadre des élections présidentielles, APF France handicap a appelé à manifester pour une réelle prise en compte du handicap !

Inaccessibilité, vie sous le seuil de pauvreté, difficultés d'accès aux logements, à l'emploi, aux soins, manque de financements des aides pour notre autonomie...

Beaucoup de colères que les personnes en situation de handicap ont pu exprimé, **le mercredi 9 mars dernier**, dans notre région et partout en France !



**Ensemble, nous leur avons montré qui nous étions !
Ensemble, nous allons leur montrer que nos voix comptent !**

Parmi les colères exprimées, celle de Damien :

L'égalité des droits et des chances... Mais une prestation de compensation inaboutie !

L'égalité des droits et des chances est un principe inscrit dans le marbre de la loi 11 février 2005 mais le problème est très loin d'être réglé.

Nous n'avons toujours pas...

de prise en charge de l'activité ménagère,

de prise en compte, dans le cadre de la PCH, des assistants de communication pour les personnes qui ont des difficultés d'élocution,

Mais aussi...

des plans d'aide continuellement à la baisse et inadaptés aux réels besoins des personnes,

des restes à charges insupportables car les tarifs sont sous-évalués et non revalorisés depuis 2006.

Les personnes en situation de handicap demandent qu'enfin des droits avancent comme le droit à l'aide à la parentalité. En remettant en cause le principe de l'individualisation de la PCH, leurs droits ont reculé de 20 ans !

De plus une réforme sur la prise en charge des fauteuils roulants, si elle est adoptée en l'état, va remettre fortement en cause le libre choix de l'aide technique. Les personnes ne pourront plus disposer du modèle de fauteuil roulant adapté à leurs besoins, avec les risques que nous connaissons sur leur santé et leur autonomie.

En conséquence, nous demandons le développement des moyens des MDPH, et le renforcement du pilotage de ces dispositifs dont le contrôle notamment, afin d'assurer l'équité territoriale.

Alors oui, le pouvoir d'agir et de choisir est inscrit dans nos fondamentaux et nous ne voulons pas être résignés par des candidats qui n'entendent pas toutes ces personnes en attente de réponses réelles et concrètes.

Vivre avec dignité, simplicité malgré le handicap doit être une réalité !

Faites entendre votre voix !

■ Damien GUER
Représentant du Conseil APF de Seine et Marne

**Pour un
environnement,
des biens,
services et activités
accessibles
à toutes et tous**

Accessibilité
#AEgalité

Pour un environnement, des biens, des services et activités accessibles à toutes et tous

Aujourd'hui encore, des millions de citoyens ne peuvent se rendre à la poste, au supermarché, chez le coiffeur... Autant de services de proximité qui font notre quotidien mais qui sont encore, pour beaucoup, partiellement voire totalement inaccessibles. APF France handicap propose donc notamment de :

Rendre effectifs les droits au logement et le choix d'un habitat accessible

7 personnes concernées par la recherche d'un logement et en béquilles ou en fauteuil sur 10 éprouvent des difficultés à trouver un logement accessible.

Face à ce constat, APF France handicap préconise le retour à l'obligation de 100 % de logements accessibles dans le neuf et l'ajout du critère d'inaccessibilité dans les motifs d'indécence pour être éligible au dispositif DALO.

Aménager et ouvrir les espaces publics à toutes et tous

74 % des personnes en situation de handicap se disent insatisfaites de l'état de la voirie.

D'après APF France handicap, des mesures simples pourraient pourtant être prises par les collectivités pour résoudre ce problème : la création de nouvelles places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite, l'actualisation des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)...

Assurer les déplacements par des moyens de transport accessibles à toutes et tous et sur tout le territoire

La possibilité de se déplacer librement, sans obstacles, devrait être offerte à toutes et tous. Encore faudrait-il que la chaîne de déplacement soit entièrement accessible, c'est-à-dire que les transports le soient, mais également les arrêts, le cheminement à proximité des arrêts, etc., ce qui est loin d'être le cas.

Le développement de transports adaptés en milieu rural, ainsi que l'assurance de pouvoir trouver du personnel d'accompagnement formé dans les gares, peuvent être des solutions.

Garantir l'accès de toutes et tous aux services de proximité (administrations, éducation, santé) et à l'exercice de sa citoyenneté

Comment être pleinement citoyen si le bureau de vote, la mairie, le cabinet médical ne sont pas accessibles ? Trop de services de proximité sont encore situés dans des locaux dont l'accès n'est pas possible pour les personnes à mobilité réduite.

D'après APF France handicap, il serait possible d'enrayer ce phénomène en conditionnant l'attribution de toute aide publique au critère de l'accessibilité, ou encore en mettant en place des formations obligatoires pour les personnels des services publics sous peine de sanctions.

Soutenir et renforcer la mise en accessibilité des commerces

Si l'accessibilité des établissements recevant du public est une obligation légale, dans les faits, il peut être complexe pour une personne en situation de handicap de faire ses courses quand le déplacement en fauteuil roulant ou en déambulateur est impossible ou presque.

Il existe pourtant des leviers, tels que le réexamen par la Préfecture des dérogations accordées aux gérants de certains commerces, ou encore la mise en place d'une politique incitative (dispositif fiscal par exemple).

Lutter contre la discrimination à la formation et à l'emploi

Le taux de chômage des travailleurs handicapés est de 16 % contre 8 % pour l'ensemble de la population. Préjugés vis-à-vis du handicap, postes de travail inadaptés, locaux inaccessibles, méconnaissance des différents dispositifs... Les causes sont multiples.

APF France handicap conseille par exemple la mise en place d'une campagne d'envergure d'information et d'incitations financières à destination des entreprises.

Source : Note politique Accessibilité #AEgalité

Les actions d'APF France handicap

- Sensibilisation du grand public à l'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) et de la voirie.
- Enquête sur l'accessibilité d'ERP (Tribunaux, sous-préfectures, commissariats, police, gendarmerie, mairies, bureaux de poste), en vue de les référencer sur des plateformes collaboratives.
- Travail de collaboration avec la Direction départementale des territoires sur les demandes de dérogations de mise en accessibilité des ERP.
- Signature d'une convention de partenariat pour l'amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap dans un centre commercial Westfield.
- Travail de collaboration avec Transdev sur la mise en accessibilité de leurs lignes de bus.
- Sensibilisation de leurs agents de médiation.
- Présence d'APF France handicap dans les commissions en tant qu'association représentative des usagers (CIL, CCA, etc.).
- Travail sur les Commissions communales/intercommunales pour l'accessibilité (CCA/CIA) : interpellation des maires et présidents d'intercommunalités sur la mise en place et le fonctionnement des CCA et CIA.
- Réalisation d'un guide du représentant.
- Organisation d'évènements dans le cadre de la semaine des mobilités et de l'accessibilité.
- Contacts avec les candidats aux élections départementales.
- Université d'été sur l'accessibilité
- Accompagnement des bailleurs sociaux dans l'adaptation au handicap de logements accessibles, en prenant en compte la qualité d'usage au-delà des réglementations en vigueur.
- Travail de collaboration avec les mairies et les promoteurs dans la construction de nouveaux quartiers. Évaluation des besoins en amont. Sensibilisation à la notion de qualité d'usage.



- Partenariat avec Solution d'Assistance à Mobilité Verticale (SAMV) et le « Collectif plus sans ascenseur » dans la mise en place d'actions rapides en cas d'immobilisation d'ascenseur dans des bâtiments d'habitation collectifs.

Témoignage

Que la qualité d'usage soit une évidence !

Je n'ai pas la prétention d'avoir la recette miracle mais tout simplement du bon sens. Il m'a fallu du temps pour trouver le juste milieu dans l'expertise de l'accessibilité. À ce jour, j'ai appris de mes erreurs du passé pour pouvoir construire l'avenir.

Comme chaque personne, j'ai exprimé parfois mes colères pour diverses raisons.

L'expérience m'a permis de changer ma façon de penser et d'avoir un discours plus fluide et professionnel, mon objectif est d'ouvrir les portes sans les refermer avec les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux...

Donc, je suis plutôt dans le dialogue, l'écoute, la démonstration et si nécessaire la fermeté en restant pédagogue. Il est important de créer une confiance réciproque pour faire passer un message et que les relations deviennent constructives et non stériles.

Je travaille toujours pour faire appliquer l'accessibilité réglementaire avec des normes techniques. Mais depuis quelques années, j'explique l'importance de prendre en compte la qualité d'usage en donnant des exemples concrets.

Avant tout, la qualité d'usage est l'utilisation qu'on peut faire d'un lieu ou d'un équipement afin qu'il convienne au mieux aux besoins de son utilisateur. La démarche consiste à penser et à concevoir la qualité du produit (espace ou objet), non pas seulement à partir des techniques et des normes, mais aussi et surtout à partir des besoins et ressentis de l'utilisateur.

Cette notion de qualité d'usage permet de réfléchir autrement à l'accessibilité réglementaire.

■ **Franck MAILLE**
Réfèrent accessibilité et qualité d'usage
Représentant du Conseil APF des Hauts-de-Seine

Focus sur... la première université d'été à Noisy-Le-Roi (78)

L'accessibilité dans les Yvelines et le Val d'Oise : où en est-on ? Le monde de demain sera-t-il accessible ?

Pour répondre à ces questions, le territoire APF France handicap Yvelines & Val d'Oise a organisé **sa toute première université d'été** sur le sujet, à Noisy-le-Roi, le mardi 31 août dernier.

Ces dernières années, la réglementation sur le sujet de l'accessibilité a évolué et les obligations en la matière sont nombreuses :

- La création d'une Commission Communale ou Intercommunale d'Accessibilité (CCA/CIA) pour les communes ou communautés d'agglomération de 5000 habitants ou plus ;

- L'accessibilité totale des Établissements Recevant du Public (ERP), sauf en cas de dérogation.

Pour autant, les dysfonctionnements et les manquements observés par les personnes en situation de handicap restent nombreux. Face à ce constat, l'action publique et les acteurs associatifs se mobilisent : de nombreuses solutions voient le jour pour rendre la voirie et le bâti plus accessibles.

L'université d'été a eu donc pour objectifs :

- de faire un bilan de l'accessibilité sur le territoire : Quelles actions sont menées ? Quels obstacles subsistent ?

- d'imaginer le monde accessible de demain : quelles sont les priorités en la matière ? Quelles solutions innovantes sont d'ores et déjà développées ?

Pour échanger autour de ces thématiques, étaient présents des élus locaux, des élus et responsables associatifs, ainsi que des experts accessibilité du réseau APF France handicap.

Après le discours d'accueil de Marc TOURELLE, maire de Noisy-Le-Roi, Samuel FORESTIER, directeur territorial APF France handicap Nord-ouest Ile-de-France a rappelé en introduction que l'accessibilité concernait 9 Français sur 10, des personnes en situation de handicap, mais aussi des parents avec poussettes, des femmes enceintes..., et devient un enjeu incontournable avec le vieillissement de la population.

Serge MABALLY, Administrateur d'APF France handicap a précisé que, depuis la création d'APF France handicap en 1933, l'accessibilité est devenue rapidement un des principaux chevaux de bataille de l'association. Aujourd'hui, APF France handicap développe des labels et organise les représentations dans les différentes commissions.

Liliane MORELLEC, représentante du Conseil APF des Yvelines a présenté les actions du territoire sur le sujet : un groupe accessibilité dans chaque délégation, des événements autour de l'accessibilité comme la semaine des mobilités et de l'accessibilité, l'université d'été...

Ensuite, la première partie fut consacrée aux enjeux de l'accessibilité aujourd'hui :

L'enjeu de l'action publique nationale par Cécile RILHAC, Didier BAICHÈRE et Naïma MOUTCHOU, députés du Val d'Oise et des Yvelines.

Quel travail est mené par les collectivités locales sur le sujet ? Quelles sont les clés de réussite ?

Par Corinne BÉBIN, maire-adjointe au handicap et à la santé de la ville de Versailles et Sébastien CAILLARD, référent départemental en accessibilité à la Direction Départementale des Territoires des Yvelines.

.../...

Pour un environnement, des biens, des services et activités accessibles à toutes et tous

Quels obstacles subsistent en matière d'accessibilité ? par Christian LELIÈVRE, élu au conseil APF France handicap des Yvelines.

Ensuite l'assemblée a mesuré quels étaient les enjeux pour l'accessibilité de demain et quelles solutions innovantes existaient.

La nécessité d'un changement de paradigme : présentation de l'accessibilité universelle par Nicolas MÉRILLE, conseiller national aménagement du territoire au siège d'APF France handicap.

Les Jeux Olympiques & Paralympiques 2024 : quelles opportunités en matière d'accessibilité ? par Pierre-Antoine LEYRAT, chef de projet accessibilité à SOLIDEO (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques).

La plus-value des solutions digitales par Arthur ALBA, fondateur de Streetco & Sylvain PAILLETTE, délégué général de Jaccède.

Les réponses innovantes à des besoins spécifiques :

Fouad BEN AHMED, co-fondateur du Collectif Plus sans Ascenseur a présenté un siège monte-escalier, solution pour permettre aux personnes en situation de handicap de vivre sereinement dans leur logement et de pouvoir sortir sans contrainte face à l'absence, la panne ou la rénovation des ascenseurs, ainsi que les services qu'il met en place à charge des bailleurs et des collectivités au travers de sa société SAMV.

Pascal MALVEZIN et son équipe d'Opus Promotion ont fait la promotion du gyropode GUS.

Jonathan TOULEMONDE, directeur de Westfield Vélizy 2 a présenté la démarche du centre commercial d'inclusion sociale, initiée par le Comité d'inclusion sociale dont APF France handicap fait partie. Cette démarche se traduit par la mise en place d'actions concrètes et gratuites pour faciliter la visite des personnes qui éprouvent des difficultés de déplacement : mise à disposition de 3 scooters, l'accompagnement par un salarié du centre, des formations à destination des salariés des magasins, une page internet dédiée...

Christian LELIÈVRE, élu au conseil APF de département des Yvelines a conclu l'après-midi en rappelant que tous les dispositifs innovants et les normes ne sont pas utiles sans deux prérequis : la volonté politique sur le long terme et le bon sens.

■ **Liliane MORELLEC**
Représentante du Conseil APF des Yvelines



**Jeunes
et en situation de
handicap :
pour une insertion
professionnelle
réussie !**

Emploi
#AEgalité

Jeunes et en situation de handicap : pour une insertion professionnelle réussie !

Lors de la recherche de leur premier emploi, les jeunes en situation de handicap se retrouvent face à des difficultés supplémentaires par rapport au reste de la population. Préjugés sur le handicap et méconnaissance des recruteurs des leviers pouvant être activés s'ajoutent ainsi à la crainte de l'inexpérience du candidat. Le taux de chômage des jeunes en situation de handicap s'élève à 34% contre 20.8% pour l'ensemble des 15-24 ans. Parmi les solutions les plus adaptées pour APF France handicap afin de lutter contre ce phénomène figurent les idées suivantes :

Assurer la réussite de l'orientation professionnelle

Quelle profession exercer plus tard ? Quelle voie pour y parvenir ? Quelle prise en compte des difficultés éventuelles ? Des questions que se posent tous les jeunes. Et si les réponses ne sont pas toujours évidentes, elles le sont encore moins pour les jeunes en situation de handicap.

Face à ce constat, APF France handicap préconise notamment d'instaurer des liens renforcés entre les jeunes en situation de handicap et le monde du travail, dans le cadre entre autres du dispositif Avenir.

Développer l'apprentissage & les voies de professionnalisation

L'apprentissage peut constituer une voie intéressante pour la poursuite d'études des jeunes en situation de handicap. Pour autant, il y a pour le moment relativement peu de possibilités en la matière.

Pour ouvrir d'autres voies aux élèves en situation de handicap, APF France handicap demande la possibilité de réaliser un apprentissage au sein d'une entreprise adaptée (EA), mais encore une collaboration renforcée entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social.

Soutenir les projets d'entrepreneuriat

Dans un contexte de chômage de masse, et alors que les jeunes en situation de handicap cumulent les difficultés, la possibilité d'accéder à l'entrepreneuriat pourrait être une des solutions pour permettre l'accès à une vie professionnelle pour ces jeunes.

Pour ce faire, il s'agirait d'après l'association de sensibiliser les jeunes en situation de handicap aux intérêts de l'entrepreneuriat, de former les incubateurs à l'accueil des jeunes en situation de handicap.

Source : Note politique Emploi #AEgalité

Les actions d'APF France handicap

- Présence d'APF France handicap dans un collectif emploi avec Territoire Zéro Chômeur longue durée, Solidarité Nouvelles face au Chômage, Club House France, Cap Emploi 95, Pole Emploi...
- Organisation d'événements dans le cadre de la semaine européenne de l'emploi des personnes en situation de handicap 2021 (conférence emploi et handicap au Pecq, sensibilisation à Fedex, forum du handicap à Buc...).
- Ateliers d'aide à la rédaction de CV et liés à l'image de soi.
- Formation de correspondants emploi salariés et bénévoles, dans le cadre d'une convention de partenariat signée entre APF France handicap et AGEFIPH.

Jeunes et en situation de handicap : pour une insertion professionnelle réussie !

Témoignage

Bénévole à la délégation APF France handicap des Yvelines depuis 9 ans, je participe à des actions de sensibilisation sur le territoire Nord-ouest et suis donc particulièrement concerné par le handicap. Cadre, demandeur d'emploi à certaines périodes de ma vie, l'emploi a toujours été au centre de mes actions.

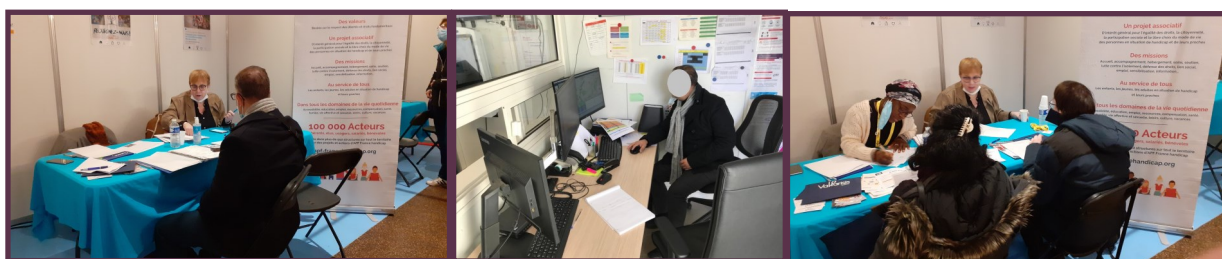
Lorsque Samuel FORESTIER, directeur du territoire, m'a proposé de suivre la formation « Correspondants emploi » avec d'autres bénévoles et salariés, j'ai tout de suite saisi l'opportunité.

Forts de ces informations, le 16 novembre 2021, dans le cadre de la signature d'une Convention Handicap avec la Mairie du Pecq, nous avons animé une conférence publique sur l'emploi et le handicap. Y assistaient, entre autres, des représentants d'associations mais aussi des chefs d'entreprises. Une même conférence est prévue pour l'association SNC (Solidarités Nouvelles face au Chômage), le 8 mars 2022.

Ces informations permettent de sensibiliser les employeurs, les accompagnateurs de chômeurs, le public en général, sur les contraintes rencontrées par les personnes en situation de handicap, mais aussi et surtout sur les ressources, les compensations, les moyens disponibles pour les intégrer et les aider à se maintenir dans l'emploi.

Ce qui me passionne, c'est de transformer la vision du monde du travail. Un employé handicapé n'est pas contagieux, est recruté pour ses compétences et s'inscrit dans la durée. L'OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés) peut aisément passer de pénalité financière en une formidable opportunité de financement pour l'adaptation des postes de travail. Prochaine étape pour moi, accompagner des personnes en situation de handicap dans la recherche d'emploi.

■ **Pierre SIMONNET**
Bénévole
Délégation APF des Yvelines



Forum pour l'emploi des travailleurs handicapés de VAL PARISIS et journée Duoday - 18/11/2021



Conférence Emploi LE PECQ - 16/11/2021

Jeunes et en situation de handicap : pour une insertion professionnelle réussie !

Focus sur... des sensibilisations en entreprise pour faciliter l'inclusion !

Aujourd'hui, l'inclusion reste encore trop souvent un mot sans vraiment de sens dans le milieu professionnel ordinaire. Pour que ce mot prenne racine dans les ADN des entreprises, il faut faire évoluer leurs pratiques, faire changer leur regard sur le handicap.

Comment ?

APF France handicap met en avant des animations, des ateliers pour sensibiliser les entreprises face à cet enjeu national.

Ces sensibilisations ont comme objectif de proposer aux salariés des moments ludiques pour découvrir les différents types de handicap.

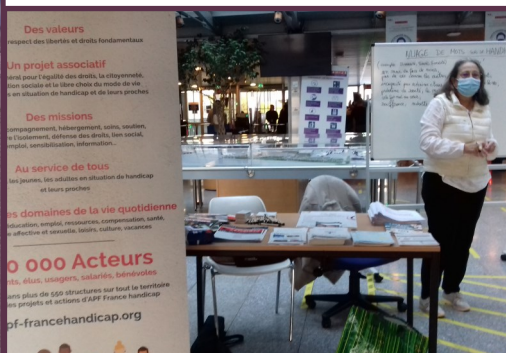
Elles ont pour but :

- de faire prendre conscience à l'entreprise de leurs obligations face à l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- de dédramatiser les regards portés sur le handicap en expliquant clairement les différents handicaps ;
- de faire ressentir, un court instant, ce que peut vivre une personne en situation de handicap.

Il existe de nombreux outils permettant d'appréhender le sujet :

- parcours en fauteuil roulant ;
- activités handisport avec notre partenaire Association Sportive Cergy Pontoise Handisport ;
- activités autour du handicap visuel : guidage visuel (reproduire un schéma avec des Duplos à l'aveugle) ; la tour de Pise (faire tenir des pièces de Jenga à l'aveugle) ;
- activités autour du handicap moteur : simulateur de parkinson ; simulateur de vieillissement
- mini-conférences: « Se faire reconnaître travailleur handicapé » et « Process de deuil et process de résilience »;

Et bien d'autres encore...



■ Geneviève CAILLIÉ
Chargée de développement des actions associatives
Délégation du Val d'Oise

Pour un accès
aux **soins** effectif
pour toutes et
tous, dans tous
les territoires

Santé
#AEgalité

Pour un accès aux soins effectif pour toutes et tous, dans tous les territoires

En santé, les inégalités sociales et territoriales sont particulièrement prégnantes. Pour preuve, 2 Français sur 3 ont déjà été contraints de renoncer à des soins, pour raisons financières ou faute de praticien de santé disponible à proximité de chez eux.

Si cette problématique nous concerne tous, les personnes en situation de handicap sont particulièrement exposées. Inaccessibilité des lieux et des équipements, méconnaissance du handicap par certains praticiens sont autant de facteurs qui expliquent leur renoncement aux soins.

APF France handicap propose donc :

Rendre accessibles les lieux de soins et les équipements

43 % des personnes à mobilité réduite se disent insatisfaites de l'accessibilité des soins. Et pour cause : les lieux de soins, mais également le matériel ou encore les pratiques des professionnels de santé sont encore pour beaucoup inaccessibles. Afin de lutter contre ce problème, APF France handicap propose de conditionner une partie des aides publiques alloués aux établissements de santé à leur accessibilité, ou encore l'interdiction pénale pour un praticien de santé de s'installer dans un lieu inaccessible.

Lever les freins financiers et faciliter l'accès aux droits liés à la santé

Si l'Affection Longue Durée (ALD) permet de prendre en charge entièrement certains soins, les dépassements d'honoraires, le transport sanitaire et d'autres types de consultations ne sont pas remboursés. Ainsi, les personnes en situation de handicap sont amenées, plus que l'ensemble de la population, à sélectionner les soins dont elles pensent avoir le plus besoin.

Pour lever les freins financiers, l'association propose des solutions telles que le maintien du versement de certaines ressources ou prestations en cas d'hospitalisation longue, ou encore l'amplification de la simplification pour l'accès et le maintien aux droits mise en place du fait du contexte sanitaire.

Développer le numérique en santé de manière adaptée, responsable et juste

La télémédecine a de très bons côtés : elle permet par exemple à des personnes isolées ou ne pouvant pas se déplacer d'accéder aux soins. Toutefois, elle peut mener à des dérives : s'adresser à tous (en dépit de l'absence de maîtrise par certains des outils numériques), absence de consentement des patients face à ce nouveau format, etc.

D'après APF France handicap, il pourrait par exemple être adapté de former les professionnels à l'usage de la e-santé, ou encore de construire un cadre éthique de l'utilisation de la télémédecine.

Renforcer la participation des patients et la démocratie en santé

Les patients ne sont pas toujours considérés à leur juste place dans le cadre de leur parcours de soin. APF France handicap propose donc par exemple de mieux reconnaître les instances de démocratie en santé en rendant leurs avis obligatoires.

Procurer des soins adaptés et de qualité

Les praticiens de santé n'ont pas tous une bonne connaissance du handicap et de ses conséquences : troubles d'élocution qui rendent la compréhension du problème de santé compliquée pour le professionnel, handicap moteur qui nécessite plus de temps à l'habillage et au déshabillage...

APF France handicap recommande donc le développement de la recherche innovation en matière de santé ainsi que la mise en place de référents handicap dans tous les établissements de santé.

Source : Note politique Soins #AEgalité

Pour un accès aux soins effectif pour toutes et tous, dans tous les territoires

Les actions d'APF France handicap

- Présence d'APF France handicap dans des instances spécialisées en tant qu'association représentative des usagers.
- Déploiement du projet d'annuaire des lieux de soins accessibles dans les CPAM.

ANNUAIRE DE L'ACCESSIBILITE DES LIEUX DE SOINS

www.sante.fr



- Formation de bénévoles à la collecte de données auprès des professionnels de santé dans le cadre de l'élaboration d'un annuaire des lieux de soins accessibles.
- Sensibilisation des élus à l'accessibilité des lieux de soins dans le cadre de la semaine des mobilités et de l'accessibilité 2021.

Questionnaire de recensement des informations auprès des professionnels de santé et lieux de soins



Témoignage

Partenariat avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie

La question de l'accès aux soins, et de la prise en charge est une préoccupation importante pour nos adhérents et les personnes en situation de handicap. La situation COVID que nous vivons depuis 2 ans illustre ces difficultés.

Au niveau national, **une convention** de partenariat a été signée entre la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et APF France handicap en février 2021, pour créer une **coopération rapprochée** entre nos organisations, afin de mieux soutenir les personnes en situation de handicap et leurs aidants, dans leur accès aux droits et aux soins.

Aujourd'hui, nous souhaitons la décliner sur chaque territoire et département de l'Ile-de-France afin d'établir **une relation privilégiée localement** entre les CPAM et APF France handicap au bénéfice des personnes soutenues par APF France handicap.

Ce partenariat permettra d'aller plus loin sur la diffusion et l'appropriation – entres autres - de l'annuaire de l'accessibilité des lieux de soins des équipes locales CPAM et de sa promotion auprès des professionnels de soins pour remplir la base de données de la plate-forme santé.fr : <https://www.sante.fr/>

Au sein de nos délégations APF France handicap, nous cherchons à contribuer à l'améliorer à l'accès aux soins, à la prévention et au dépistage et avant tout réduire les ruptures de soins en développant les partenariats avec les acteurs de la santé !

■ Rémi POILLERAT
Responsable Inter-régional des Actions Associatives
Régions Ile de France et Centre Val de Loire

Pour un accès aux soins effectif pour toutes et tous, dans tous les territoires

Focus sur... l'Annuaire des lieux de soins accessibles

Pour éclairer les personnes en situation de handicap sur l'existence des lieux de soins accessibles, notre association a engagé une collaboration avec les acteurs publics afin de concevoir un annuaire en ligne recensant ces informations.

Déployé au deuxième trimestre 2022, le projet est en phase d'expérimentation depuis deux ans en Ile-de-France et dans les Pays-de-Loire. Un lancement national a eu lieu le 13 janvier dernier.

Où trouver un cabinet de médecin généraliste avec une rampe d'accès et des locaux accessibles ? Un professionnel qui pratique la langue des signes ? Une table d'examen adaptée jusqu'à 200 kilos ?

Sous l'impulsion du Conseil APF de Région des Pays de la Loire et du Conseil APF du Département du Grand Paris, des élus, adhérents et salariés se sont penchés sur ces questions cruciales. Aujourd'hui, forte d'un réseau de 40 partenaires, l'équipe présente un annuaire qui référence l'ensemble des informations sur l'accessibilité, ou les difficultés d'accès, aux lieux et actes de soins de la médecine de ville. Du parking jusqu'à la prise en charge du patient, tout est pris en compte selon tous les types de handicap : moteur, sensoriel, psychique, mental, obésité...

Un annuaire intégré dans santé.fr

« Le projet n'est pas de mettre en place un questionnaire spécifique, mais bien d'intégrer des informations relatives à l'accessibilité des lieux de soins dans des annuaires existants » explique Pauline LEDUC, Cheffe de projet régional politiques d'inclusion en Pays de la Loire.

Les données seront intégrées dans santé.fr, et dans d'autres plateformes comme Accès libre, la plateforme gouvernementale des lieux accessibles ouverts à tous.

Le questionnaire, clef de voûte de l'outil

La phase d'expérimentation du recensement des informations s'est déployée en 2020 et 2021 par l'envoi d'un questionnaire à près de 1620 professionnels de santé des départements des régions Pays de La Loire et Ile-de-France. Les professionnels ont pu ainsi évaluer le degré d'accessibilité de leur cabinet. Ce questionnaire national unique a été défini par APF France handicap, en partenariat avec le Service public d'information en santé et 14 organisations-associations de patients à besoins spécifiques. Validé par le Ministère de la Santé, il intègre le questionnaire de la Délégation interministérielle pour l'Accessibilité (DMA) pour les Établissements Recevant du Public ([acceslibre.beta.gouv.fr](https://www.acceslibre.beta.gouv.fr)).

Au terme de cette expérimentation en Ile de France et Pays de la Loire, et grâce à l'implication de nos partenaires et des praticiens, cet outil sera disponible nationalement sur www.sante.fr dans le courant du deuxième trimestre 2022.

Source : Direction de la communication - APF France handicap

Pour une éducation
inclusive de la
petite enfance
à l'enseignement
supérieur

Pour une éducation inclusive, de la petite enfance à l'enseignement supérieur

Aujourd'hui encore, de nombreux enfants et jeunes en situation de handicap sont confrontés à de multiples obstacles au cours de leur scolarité : pédagogie inadaptée, manque d'accompagnement, manque de formation des professionnels, etc.

Pour rendre l'école plus inclusive, APF France handicap a identifié plusieurs leviers, parmi lesquels :

Garantir l'accueil de toutes et tous dès la petite enfance et dans toutes les activités péri et extra scolaires : L'éducation et la socialisation des enfants en situation de handicap commencent dès le plus jeune âge et se poursuivent après le temps scolaire. Si on constate une amélioration ces dernières années, des freins et des refus persistent : inaccessibilité des lieux, accompagnement insuffisant ou inadapté, manque de coopération entre les différents professionnels, manque de formation des professionnels, peur du handicap...

L'association préconise donc de permettre une meilleure information des parents, mais également de déployer davantage les équipes mobiles d'appui qui accompagnent les structures péri et extra scolaires.

Rendre accessibles les lieux d'accueil, d'activités et d'enseignement : Nombreux sont encore les établissements scolaires non accessibles, ou pas entièrement.

APF France handicap suggère donc par exemple la création d'un fonds d'aide à l'investissement dans les travaux d'accessibilité universelle des collectivités locales pour pallier ce problème.

Mettre en place tous les aménagements et adaptations pédagogiques nécessaires : Trop souvent, les décrochages connus par les enfants en situation de handicap sont la résultante d'une pédagogie inadaptée (tant en termes de contenu qu'en termes de méthode).

APF France handicap propose des ajustements sur le sujet, comme la révision des méthodes d'évaluation ou encore une réduction d'effectifs dans chaque classe.

Former et soutenir les professionnels de l'éducation et de l'enseignement : Pour un professionnel, accueillir un enfant en situation de handicap est parfois perçu comme une contrainte. Cela demande en effet des aménagements, qui peuvent être très simples mais dont il n'a pas toujours connaissance.

Le développement d'enseignants « spécialisés ressources » à même d'aiguiller leurs collègues fait partie des recommandations d'APF France handicap à ce sujet.

Garantir les aides pour une meilleure prise en compte des attentes des enfants et des jeunes : L'enfant n'est pas toujours consulté, ou en tous les cas pas suffisamment, sur les décisions qui le concernent en matière d'accompagnement à l'école. Par voie de conséquence, des aménagements inadaptés à l'enfant sont parfois décidés.

Pour lutter contre ce problème, APF France handicap recommande le recueil systématique de l'avis de l'enfant dans les réunions qui le concernent.

Faciliter l'orientation et la poursuite d'études dans le supérieur : Seuls 1,4 des étudiants sont en situation de handicap, d'après le Comité national de suivi de l'École inclusive. La poursuite d'études au-delà de 16 ans n'est certes pas une obligation légale, mais pour une majorité de jeunes en situation de handicap, elle ne constitue même pas une option.

C'est la raison pour laquelle APF France handicap réclame notamment une augmentation des moyens pour les missions handicap des universités, le réaménagement des résidences CROUS afin qu'elles soient à même d'accueillir des étudiants à mobilité réduite, ou encore la formation effective des enseignants du supérieur.

Sensibiliser aux situations de handicap & lutter contre le harcèlement : En 2018, 14 % des élèves déclarent avoir été victimes de harcèlement au cours des 2 derniers mois alors qu'ils sont 35 % quand ils sont en situation de handicap. Brimades, moqueries, élèves laissés de côté... Ce phénomène concerne une forte proportion des élèves en situation de handicap, et a des conséquences lourdes sur le parcours scolaire de l'enfant et sur sa santé mentale à long terme.

Face à ce constat, APF France handicap recommande donc d'organiser des actions de sensibilisation au handicap à grande échelle au milieu scolaire, et de développer des campagnes de lutte contre le harcèlement avec un volet sur le handicap.

Source : Note politique Éducation #AEgalité

Les actions d'APF France handicap

- Caravane des enfants
- Sensibilisation en établissements scolaires et en universités

Témoignage

La sensibilisation dans les écoles

Conscientes de leur mixité et du potentiel de leurs acteurs, les délégations APF France handicap sollicitent adhérents et bénévoles de leur territoire pour participer à des actions de sensibilisation.

Les intervenants des groupes sensibilisation sont formés aux outils et aux différentes méthodes d'intervention et apportent une expérience de vie incomparable lors des temps de sensibilisation.

Leur dynamisme, leur engouement et leur implication font d'eux des acteurs qualifiés pour sensibiliser le grand public aux enjeux du handicap. La diversité de leurs parcours et la richesse de leur vécu leur permettent également d'intervenir auprès de publics plus spécialisés.

En milieu scolaire, universitaire, ou auprès d'enfants dans les centres de loisirs, les acteurs abordent les différents types de handicap, sans oublier le handicap invisible, et d'autres thèmes tels que l'accessibilité, le civisme, la différence. À chaque fois, les présentations sont accompagnées par des témoignages de personnes concernées par le handicap. Les ateliers sont adaptés à l'âge des enfants ou des jeunes.

Notre objectif est de développer l'éducation inclusive et de lutter contre le harcèlement à l'école !

■ **Mamadou THIAM**
Chargé de développement des actions associatives
Délégation des Yvelines



Focus sur... l'étape de la caravane des enfants à Conflans-Sainte-Honorine

Nous le savons, et la note APF France handicap en atteste, malgré des progrès sur le sujet, il reste beaucoup plus complexe pour un enfant en situation de handicap de connaître un parcours scolaire adapté et sans rupture que pour les autres enfants.

C'est en partant de ce constat que la délégation APF France handicap des Yvelines, en lien constant avec le service Enfance de la ville de Conflans, a organisé une grande journée de sensibilisation et d'échanges, entre enfants mais aussi entre professionnels, sur la scolarisation des enfants en situation de handicap.

L'action s'est déroulée en 2 temps :

En juin 2021, une action de sensibilisation auprès des élus au Conseil Municipal des Enfants de la ville.

Ces jeunes étant les ambassadeurs et les co-organisateur du projet à Conflans, il nous paraissait important de les former en amont de la journée. Pour ce faire, 3 bénévoles de la délégation ont entre autres organisé un ciné-débat sur le thème de l'accessibilité.

En octobre 2021, l'étape de la Caravane proprement dite.

Plusieurs actions de mise en situation ont été organisées tout au long de la journée : handiboxing, parcours à l'aveugle, parcours fauteuil, handibasket... Les jeunes qui le pouvaient et le souhaitaient avaient la possibilité de s'exprimer sur un plateau TV retransmis en direct sur notre chaîne Twitch.

Ont également été interviewés des élus et des professionnels de la ville (employés d'un IME, d'un SESSAD, d'une classe ULIS...) qui ont pu, à cette occasion, échanger sur leurs pratiques.

Nous remercions chaleureusement la ville de Conflans pour son appui sur cette action. Nous espérons que ce projet a contribué à faire évoluer durablement le regard vis-à-vis du handicap, et permettra toujours plus d'inclusion des élèves en situation de handicap dans les écoles de la ville.

■ **Camille GAUCHER**
Cheffe de projet

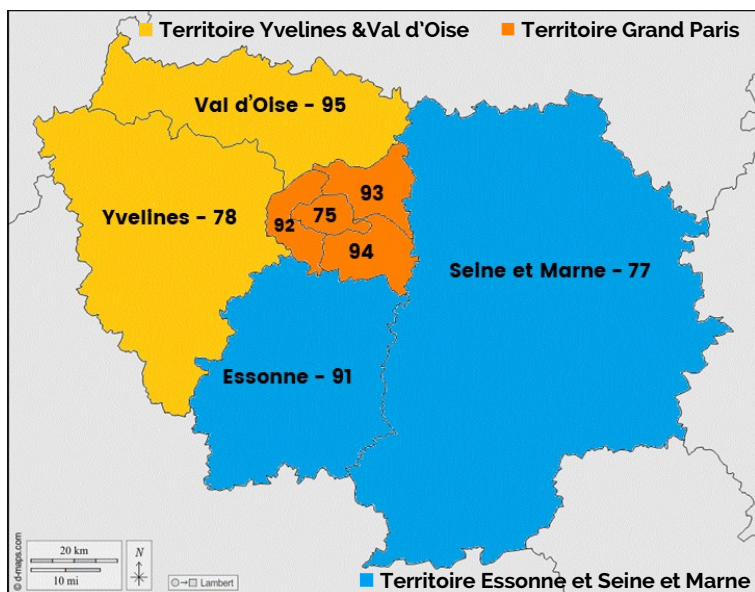
Territoire APF Nord-ouest Ile-de-France



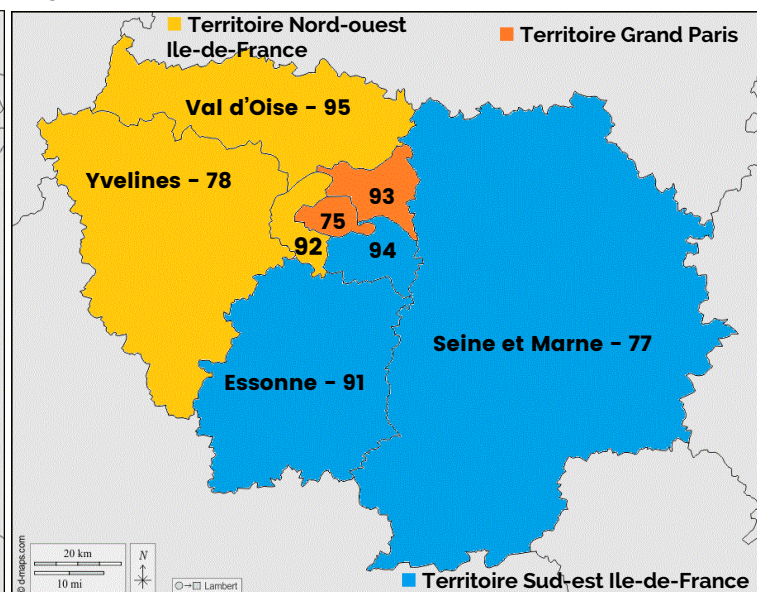
Remaniement des territoires APF France handicap en Ile-de-France

Le 1^{er} janvier 2022, la distribution d'origine des départements en territoire APF a été modifiée, pour une meilleure répartition de la population francilienne.

Avant...



Depuis le 01/01/2022...



Les délégations APF France handicap en Ile-de-France

■ Territoire Grand Paris

Délégation de Paris

13, place de Rungis
75013 PARIS
01 53 80 92 97 - dd.75@apf.asso.fr

Délégation de Seine Saint Denis

17, rue des berges
93500 PANTIN
01 48 10 25 35 - dd.93@apf.asso.fr

■ Territoire Sud-est Ile-de-France

Délégation de Seine-et-Marne

IEM Le Jard
77950 VOISENON
07 86 81 75 20 - dd.77@apf.asso.fr

Délégation APF de l'Essonne

14 rue Léo Lagrange
91700 SAINTÉ GENEVIÈVE DES BOIS
01 60 15 31 35 - dd.91@apf.asso.fr

Délégation du Val de Marne

34, rue de Brie
94000 CRÉTEIL
01 42 07 17 25 - dd.94@apf.asso.fr

■ Territoire Nord-ouest Ile-de-France

Délégation APF des Yvelines

164, avenue Joseph Kessel
Pavillon 10
78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX
01 30 44 14 41 - dd.78@apf.asso.fr

Délégation des Hauts-de-Seine

1 bis, avenue du Général Galliéni
92000 NANTERRE
01 41 91 74 00 - dd.92@apf.asso.fr

Délégation APF du Val d'Oise

4, rue George V
95600 EAUBONNE
01 30 10 60 60 - dd.95@apf.asso.fr